

ECOLE INTERCOMMUNALE

MUSIQUE

DANSE

THEATRE

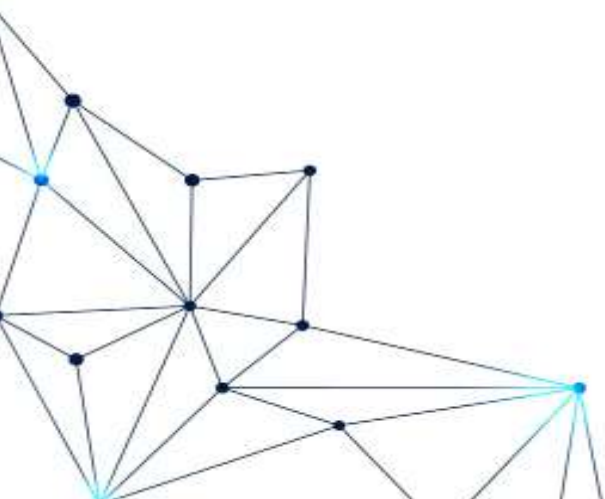
**SAISON
2021 - 2022**



**Haute Sarthe
Alpes Mancelles**

École Musique Danse Théâtre

2, rue Abbé Lelièvre - 72130 FRESNAY-SUR-SARTHE
www.cchautesarthealpesmancelles.fr (onglet culture)
emdt@cchautesarthealpesmancelles.fr
02 43 33 93 27



SOMMAIRE



1. Présentation

L'École	P.1
Les lieux d'enseignement	P.3
Accueil du public	P.4
Inscriptions	P.5
Évaluations	P.9
Portes Ouvertes	P.9
Cursus	P.10

2. La culture musicale

Eveil musical (4-6 ans)	P.11
Formation musicale (à partir de 6 ans)	P.12

3. Les enseignements

Musique

Disciplines enseignées par site	P.13
Location instruments	P.17
Pratiques collectives	P.17
Ateliers sociétés musicales	P.18

Danse	P.19
-------	------

Théâtre	P.20
---------	------

4. Interventions en milieu scolaire

5. Tarifs

PRÉSENTATION

UNE ÉCOLE INTERCOMMUNALE

L'Ecole Musique Danse Théâtre (EMDT) est gérée par la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM). Le Conseil Départemental apporte son soutien afin de financer en partie cet équipement culturel en perpétuelle évolution. Par ailleurs, l'Ecole Musique Danse Théâtre fait partie du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA).

Les élèves ont la possibilité de participer gratuitement à divers stages proposés par l'EMDT, à des auditions de fin d'année ou encore à des examens de fin de cycle organisé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) d'Alençon avec qui l'EMDT est en partenariat.

L'École a pour mission de faire découvrir, connaître, et enseigner aux enfants et adultes de manière individuelle ou collective la musique, la danse modern jazz et l'art dramatique en initiation.

Par sa formation artistique, elle a pour objectif de susciter des vocations de musicien, chanteur, acteur et danseur mais aussi de former de futurs amateurs de qualité, susceptibles de jouer dans diverses formations locales.

Outre sa mission d'enseignement, l'École Musique Danse Théâtre se doit de favoriser la diffusion de la musique, du théâtre et de la danse par des concerts et spectacles de plus en plus variés et nombreux tout au long de l'année scolaire dans différents lieux et communes du territoire de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Elle constitue également pour le territoire un outil de promotion aux côtés des autres partenaires culturels locaux ; toute cette dynamique s'articule de manière équitable sur notre nouveau territoire.

Elle offre aussi aux enseignants de toutes les écoles primaires publiques du territoire, la possibilité de mettre en œuvre un projet dans leur établissement en faisant intervenir dans leur classe une intervenante en milieu scolaire (Dumiste) une semaine sur deux toute l'année.

Les tarifs préférentiels CCHSAM sont appliqués pour tous les élèves des 38 communes du territoire.

Toute la vie du territoire s'enrichit et les projets (concerts, spectacles, auditions...) sont de plus en plus nombreux.

Des élus

L'Ecole Musique Danse Théâtre est gérée par la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et est ainsi gérée par le Président de la Communauté de communes et par le Vice-Président en Charge de la culture, communication et Ecole Musique Danse Théâtre.



Philippe MARTIN
Président de la
CCHSAM



Fabrice GOYER-THIERRY
Vice-Président de la Communauté de
Communes en charge de l'EMDT
Président du Conseil d'Établissement de
l'EMDT



Maryline SANGLEBOEUF
Vice-Présidente
du Conseil d'Établissement
de l'EMDT

Des instances de réflexion et de concertation

Deux types d'instances ont lieu au sein de l'Ecole Musique Danse Théâtre:

1. Les réunions pédagogiques sont constituées des enseignants, du directeur, du coordinateur et de la secrétaire pédagogique et administrative.
2. Le Conseil d'Établissement est une instance consultative co-présidée par le Président de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et le Président du Conseil d'Établissement. Il est constitué d'élus de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, de membres du conseil d'établissement et de représentants d'élèves et de professeurs.

Une direction / Une équipe administrative

Le directeur s'occupe de l'organisation pédagogique et administrative de l'Ecole Musique Danse Théâtre. Il a pour mission de définir les grandes lignes stratégiques d'enseignement qui participeront au rayonnement culturel de l'EMDT et du territoire de la Communauté de communes.

En lien avec le corps professoral, il prépare et supervise différents projets éducatifs et artistiques.

Il s'assure de la conformité des enseignements dispensés au sein de son institut en lien avec les dispositifs nationaux préconisés.

Il est assisté par un coordinateur sur le plus grand site annexe à Beaumont-sur-Sarthe ; et une référente a été désignée sur le site annexe d'Ancinnes.



Laurent RAMEAU-BEUNACHE

Directeur de l'Ecole Musique
Danse Théâtre Haute Sarthe
Alpes Mancelles



Pascal JOUVIN

Coordinateur sur le site de
Beaumont-sur-Sarthe



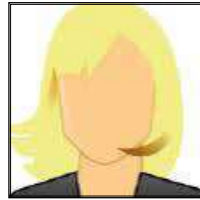
Jeanne BOËLLE

Référente sur le site d'Ancinnes



Anne-Claire MABILLE

Secrétaire administrative et
pédagogique



Mylène ESNAULT

Secrétaire administrative et
pédagogique

Une équipe pédagogique

L'EMDT compte 2 intervenantes en milieu scolaire sur tout le territoire, 20 enseignants de musique, 1 enseignant de danse et 1 enseignant de théâtre.



LIEUX D'ENSEIGNEMENTS

L'EMDT compte 4 lieux d'enseignements :

Fresnay-sur-Sarthe (site principal et siège administratif)

EMDT

2 rue Abbé Lelièvre
72130 Fresnay sur Sarthe
02 43 33 93 27
emdt@cchautesarthealpesmancelles.fr



Salle de Danse

Rue Jane Gaulupeau
72130 Fresnay sur Sarthe
Enseignante de danse joignable uniquement pendant les cours de danse au :
02 43 34 17 44



Beaumont-sur-Sarthe (site annexe principal)

Locaux de l'ancien hôpital local

33 rue de la Gare
72170 Beaumont-sur-Sarthe



Salles Kiné

13 rue des Voves
72170 Beaumont-sur-Sarthe



Fyé (site annexe)

Maison des associations

(à côté de la Mairie)
Salles de musique
13 Grande rue
72610 Fyé



Ancinnes (site annexe)

Salle de musique et salle des associations
(derrière la Mairie)
Place du Général-de-Gaulle
72610 Ancinnes



Salle Cornueil
Rue du XXI^{ème} siècle
72610 Ancinnes



L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'École Musique Danse Théâtre fonctionne selon le calendrier scolaire défini par l'inspection académique et est ouverte en fonction du planning de cours des professeurs.

Ouverture du secrétariat

Jour	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		14h-17h
Mercredi	9h-12h	14h-17h
Jeudi		14h-17h
Vendredi		

Coordonnées du secrétariat

Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

2 rue Abbé Lelièvre

72130 Fresnay sur Sarthe

emdt@cchautesarthealpesmancelles.fr

02 43 33 93 27

LES INSCRIPTIONS

Distribution des feuilles d'inscriptions

Pour les élèves déjà inscrits l'année précédente, les feuilles d'inscription sont distribuées en juin par les professeurs et également envoyées aux élèves par mail.

Pour les nouveaux élèves, les feuilles d'inscription sont disponibles en version papier au secrétariat de l'École Musique Danse Théâtre et sur chaque site d'enseignement, ou en version numérique par mail sur demande à emdt@cchautesarthealpesmancelles.fr. Un formulaire en ligne est disponible sur le site cchautesarthealpesmancelles.fr. Pour les réinscriptions, un mail est envoyé en juin aux familles avec un lien spécifique.

Dates pré-inscriptions/réinscriptions

Les pré-inscriptions et réinscriptions sont enregistrées chaque année **en juin jusqu'à mi-juillet** pour l'année scolaire suivante.

Des permanences sont généralement assurées en juin sur les sites d'enseignements annexes.

Informations inscriptions

Cette plaquette de présentation de l'École Musique Danse Théâtre est envoyé par mail sur demande. Des versions papiers sont disponibles sur chaque site d'enseignement et au secrétariat.

Vous retrouverez également toutes les informations sur le site internet de la Communauté de communes www.cchautesarthealpesmancelles.fr (onglet culture) dès le mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Le secrétariat répondra également à toutes vos questions :

- par téléphone au 02 43 33 93 27 aux horaires d'ouverture
- par mail à emdt@cchautesarthealpesmancelles.fr

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est disponible au secrétariat, sur chaque site d'enseignements de l'École Musique Danse Théâtre (Fresnay-sur-Sarthe, Ancinnes, Fyé et Beaumont-sur-Sarthe) et sur le site internet de la Communauté de communes www.cchautesarthealpesmancelles.fr (onglet culture). Le règlement a été modifié et adopté le 09 juin 2020 suite au COVID-19.

Nouveau : suite à la crise sanitaire, les cours et organisations pédagogiques peuvent être donnés en visioconférence sans en impacter le montant de l'inscription. Les cours ne pouvant être organisés en présentiel ou à distance seront déduits.

Confirmation inscription

Les réinscrits ayant prévenus le secrétariat de leur inscription avant la fin de la période prévue sont inscrit en priorité.

Pour les nouvelles inscriptions, le secrétariat vous enverra un mail courant juillet indiquant si vous (ou votre enfant) êtes inscrit ou sur liste d'attente dans la ou les disciplines choisies sur la feuille d'inscription.

A l'issue des inscriptions, la liste des élèves ainsi que la liste d'attente seront affichées dans l'entrée du site principal de l'Ecole Musique Danse Théâtre pour chaque discipline. Un élève qui est sur liste d'attente pour la partie instrumentale peut être inscrit en formation musicale seule et sera ainsi prioritaire pour les inscriptions l'année suivante.

Les élèves, qu'ils soient inscrit définitivement ou sur liste d'attente seront prévenus par mail par le secrétariat courant de l'été.

Inscriptions prioritaires

Les droits d'inscription sont ouverts en priorité à tous les élèves de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (voir carte des 38 communes [page 8](#)) dans la limite des places disponibles dans chaque discipline.

Les affectations des nouvelles places disponibles dans chaque discipline sont données selon l'ordre de priorité suivant :

1. Réinscription : élèves inscrits l'année précédente ou ayant déjà eu une pratique instrumentale au sein d'une autre structure du territoire
2. Enfants du territoire nouvellement inscrits
3. Adultes du territoire nouvellement inscrits
4. Enfants hors Communauté de Communes nouvellement inscrits
5. Adultes hors Communauté de Communes nouvellement inscrits

Le secteur de l'action culturelle organise les projets culturels, assure la communication des activités pour tous les publics.

Assister aux spectacles constitue pour les élèves un complément indispensable à leur formation !

Inscription Instrument

Un enfant peut commencer la pratique d'un instrument à partir de 7 ans. Pour les plus jeunes, de 4 à 6 ans, nous proposons des cours d'éveil musical.

Si un élève souhaite faire une pratique collective, un entretien individuel peut avoir lieu pour connaître le niveau de l'élève.

Inscription Formation musicale (solfège)

L'inscription à la formation musicale (solfège) est obligatoire pour tous les enfants suivant un cursus instrumental jusqu'au second cycle (soit pendant 6 ans environ).

La formation musicale peut être commencée la même année que l'instrument.

Il est possible de s'inscrire uniquement en formation musicale si l'élève n'est pas admis dans la discipline instrumentale de son choix par exemple. Ainsi, il sera prioritaire à la rentrée suivante pour l'inscription à l'instrument choisi.

La formation musicale, bien que conseillée, n'est pas obligatoire pour les adultes.

Le planning de formation musicale n'est connu que fin août - début septembre.

Cours d'essai

Au mois de septembre, l'élève peut faire 2 cours d'essai en instruments et 2 cours d'essai en formation musicale.

Si l'élève arrive en cours d'année, 1 seul cours d'essai peut être autorisé sur demande au secrétariat.

Après ce ou ces cours d'essai, si l'élève ne prévient pas le secrétariat de l'Ecole Musique Danse Théâtre, il est considéré comme inscrit définitivement pour l'année entière et devra

Démission

Après les 2 cours d'essai au mois de septembre, (ou après l'unique cours d'essai si l'élève arrive en cours d'année) **l'engagement de l'inscription est à l'année.**

Le montant de la cotisation pour l'année entière est donc due.

Il n'est donc pas possible d'arrêter en cours d'année sauf exceptions décrites dans le règlement intérieur (chômage d'un des parents, déménagement trop éloigné d'un des sites de l'Ecole Musique Danse Théâtre, maladie nécessitant un arrêt de plus de 6 semaines...) et sur présentation d'un justificatif. Si vous êtes dans un de ces cas, il est impératif pour que votre demande soit prise en compte d'envoyer un courrier demandant votre démission accompagné d'un justificatif à :

M. le Directeur
Ecole Musique Danse Théâtre
2 rue Abbé Lelièvre
72130 Fresnay sur Sarthe

Votre demande sera ensuite étudié en conseil d'établissement et vous recevrez un courrier avec la décision prise qu'elle soit positive ou négative.

Calendrier des cours

Les horaires sont convenus entre les professeurs et élèves fin août-début septembre lors d'un entretien téléphonique ou lors d'une réunion parents - professeur en septembre à la convenance des enseignants artistiques.

Un mail est envoyé par le secrétariat durant l'été pour informer les élèves des dates de réunions ou de l'appel téléphonique de l'enseignants.

Le planning de formation musicale est envoyée aux élèves concernés par mail et un affichage est fait sur chaque site d'enseignement.

La planning des salles est affiché sur chaque site d'enseignement à la rentrée.

REPRISE DES COURS (SI LES CONDITIONS SANITAIRES LE PERMETTENT) :

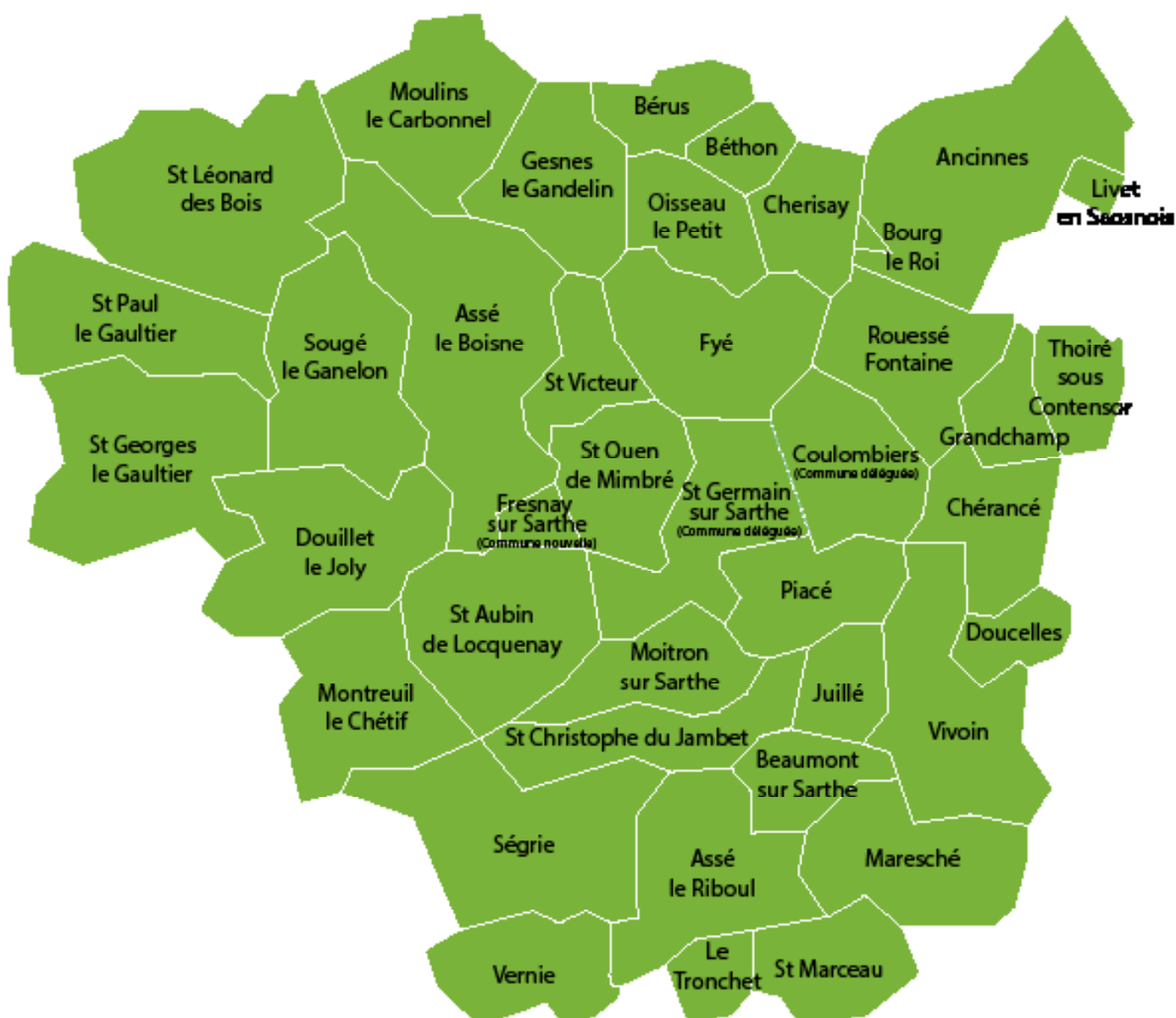
LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021

La rentrée scolaire ayant lieu le jeudi 2 septembre 2021

Territoire de la CCHSAM

Le territoire de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM) est issu de la fusion des 3 anciennes Communautés de communes des Alpes Mancelles, Pays Belmontais et Portes du Maine Normand. Elle a été créée au 1^{er} janvier 2017.

Il est composé à présent des 38 communes suivantes suite à la fusion de 3 communes au 1^{er} janvier 2019 :



LES ÉVALUATIONS

Evaluations continues :

Des évaluations ont lieu tout au long de l'année sous forme de :

- Bulletins semestriels
- Concerts
- Auditions
- Spectacles

Evaluations (fin de cycle) :

Les élèves de musique sont évalués en fin d'année par un jury composé en général de leur professeur, d'un autre professeur de la discipline, et le directeur :

- **Musique: avril, mai et juin**

Les élèves de théâtre et de danse (hors cursus) sont évalués lors du ou des spectacle(s) de fin de l'année :

- **Théâtre: Spectacle mai-juin**
- **Danse: Gala juin**

Evaluations de fin de cycle au CRD Alençon (Musique) :

Les élèves de musique (instrument) ont la possibilité de passer des examens de fin de cycle au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Alençon.

Musique : période avril mai juin suivant l'organisation pédagogique des disciplines.

LES PORTES OUVERTES

L'école Musique Danse Théâtre ouvre ses portes en décembre, mai et juin.

Renseignements au secrétariat ou sur le site internet de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles www.cchautesarthealpesmancelles.fr.

Un flyer est généralement distribué dans les écoles primaires du territoire pour en informer les futurs élèves éventuels.

Musique : en fin d'année scolaire en cours

Danse : Au mois de décembre de l'année en cours*

Théâtre : Possibilité de poser des questions au professeur d'art dramatique à la fin du spectacle de fin d'année ou lors du dernier cours de l'année.

● Coursus de Formation musicale

Hors Coursus **Eveil musical :** 30 à 45 min (en fonction des effectifs)
(1 ou 2 ans)

1^{er} cycle : IM1 – 45 min ou 1h (*en fonction des effectifs*)
(4 à 5 niveaux) IM2 – 45 min ou 1h (*en fonction des effectifs*)
IM3 – 45 min ou 1h (*en fonction des effectifs*)
IM4 – 1h ou 1h (*en fonction des effectifs*)
IM5 – 1h ou 1h15 (*en fonction des effectifs*)

2^{ème} cycle : 1 h 00 ou 1 h 15 (*en fonction des effectifs*)

Hors Coursus **Cycle adultes :** 1 h 00 (FM Adultes)
1 h 00 (FM Chanteurs)

● Coursus de Formation instrumentale et vocale

Hors Coursus **Initiation :** Init 1 - 20 min (enfant de -10 ans)
(1 ou 2 ans) Init 2 - 30 min (à partir de l'âge de 10 ans)

1^{er} cycle : CI.1 – 30 min + Formation musicale
(3 à 5 années) CI.2 – 30 min + Formation musicale
CI.3 – 30 min + Formation musicale
CI.4 – 30 min + Formation musicale
CI.5 – 30 min + Formation musicale

+ possibilité de passer l'examen de fin cycle 1 au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Alençon

2^{ème} cycle : CII.1 – 45 min
(3 à 5 années) CII.2 – 45 min
CII.3 – 45 min
CII.4 – 45 min
CII.5 – 45 min

+ possibilité de passer l'examen de fin cycle 2 au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Alençon

Hors Coursus **Cycle adultes :** AD - 30 min

LA CULTURE MUSICALE

La culture musicale est enseignée au plus petit par de l'éveil musical et au plus grand par de la formation musicale qui est obligatoire pour les élèves de musique jusqu'à leur 6ème année.

La formation musicale peut être commencée seule ou la même année que l'apprentissage d'un instrument de musique.

L'ÉVEIL MUSICAL Hors Coursus

Éveil Musical (de 4 à 6 ans)

L'éveil musical est un éveil sensoriel à la musique et à l'instrument.

Les élèves se retrouvent pour 30 à 45 minutes hebdomadaires (en fonction des effectifs et des âges) de chant choral et découverte d'instruments, de sons...

Ce cours est hors cursus et permet une approche ludique et active de la musique.

Il a lieu sur le site de Fresnay (possibilité sur Ancinnes en fonction du nombre d'élèves inscrits).

Enseignante :

Fresnay-sur-Sarthe



Nadine AUREGAN

Les études musicales peuvent commencer dès l'âge de 4 ans en éveil musical, ou en 1ère année de 1er cycle pour les enfants scolarisés en CE1.

Des cours par classe d'âge sont proposés, dans la mesure du possible, pour les enfants débutant la musique après le CE1.

Les classes du 1er cycle bénéficient d'une pratique vocale collective intégrée au cours de formation musicale.

Formation musicale classique (à partir de 7 ans)

La formation musicale est enseignée par groupe de 10 à 15 élèves à partir de 7 ans (ou de façon exceptionnelle de 6 ans). Le planning est connu maximum 1 semaine avant la rentrée.

Elle est **obligatoire pour tous les enfants jusqu'en second cycle** (sauf dérogation possible du directeur si l'élève est inscrit dans une pratique collective, la formation musicale spécifique musiques amplifiées ou une formation instrumentale hors cursus).

Le contenu de la formation musicale est le suivant: formation de l'oreille, justesse vocale et instrumentale, lecture rythmique et mélodique, analyse, culture générale et musicale, écriture...

Enseignantes : Fresnay-sur-Sarthe et Beaumont-sur-Sarthe



Nadine AUREGAN



Annabelle ROIG



Jeanne BOËLLE

Ancinnes

Formation musicale spécifique Musiques Actuelles

Public concerné : tout instrumentiste ou chanteur de plus de 11 ans pratiquant les musiques actuelles (batterie, guitare électrique, basse, clavier*)

**pour les claviers une pratique de minimum 2 ans en formation musicale classique est exigée.*

Cours hebdomadaire d'une heure.

En 2019-2020 : vendredi 19h-20h (horaire à confirmer à la rentrée)

Principe : se construire une culture des musiques actuelles en abordant un principe théorique et en le mettant en pratique avec son instrument

Thèmes abordés :

- Ear Training (entraînement de l'oreille) : reconnaître les gammes, les accords et les intervalles
- Repiquage de la structure et des accords d'un morceau
- Reconnaissance des cadences et des cycles d'accords les plus répandus
- Reconnaissance des gammes les plus communes
- Travail autour du rythme dans les différents styles
- Apprentissage d'outils permettant d'aborder la création de manière autonome

Enseignant : Fresnay-sur-Sarthe



Fulvio GARLASCHI

LES ENSEIGNEMENTS

MUSIQUE

Disciplines musicales enseignées

Deux années d'initiation à la pratique instrumentale sont proposées.

- **Initiation 1** (pour les enfants ayant moins de 10 ans à l'inscription) = 20 min de cours/semaine
 - **Initiation 2** (enfants ayant 10 ans au moment de l'inscription) = 30 min de cours/semaine
- Ces cours hors cursus permettent une approche ludique et active de la musique.

L'organisation des études des **deux premiers cycles** consécutifs permet à chacun de progresser dans le cursus à son propre rythme.

Les cours d'instruments commencent en général à 7 ans.

SITE DE FRESNAY SUR SARTHE

Bois

CLARINETTE



Patrick VINOT

FLÛTE TRAVERSIÈRE



Pauline MARDELLE

SAXOPHONE



Thomas DHUVETTERE

CUIVRES

TROMBONE & TUBA



Jean-Michel FOUCAULT

TROMPETTE, CORNET, COR



Laurent RAMEAU-BEUNACHE

CORDES

VIOLON & VIOLON ALTO



Séverine JOLY

VIOLONCELLE



Gareth ROBERTS

GUITARE CLASSIQUE, LUTH (FOLK, ÉLECTRIQUE, BASSE À PARTIR DE 11 ANS)



Fulvio GARLASCHI

CLAVIERS

PIANO



David GARCIA

PERCUSSIONS

BATTERIE, PERCUSSIONS & TAMBOUR



Pascal JOUVIN

VOIX

CHANT



Karine CHESNOT

CHANT



Julien MICHAUD

Un créneau avec accompagnement piano aura lieu les mardis à Fresnay sur Sarthe de 18h à 20h
(horaire à confirmer)

Les cours de guitare folk, électrique, basse et luth sont Hors cursus

SITE DE BEAUMONT SUR SARTHE

Bois

FLÛTE TRAVERSIÈRE



Maïa BILD

SAXOPHONE



Laurent DUBRAY

CLAVIER

PIANO



Maïa BILD

CUIVRES

TROMBONE & TUBA



Jean-Michel FOUCAULT

TROMPETTE, CORNET, COR



Laurent RAMEAU-BEUNACHE

PERCUSSIONS

BATTERIE, PERCUSSIONS



Pascal JOUVIN

CORDES

VIOLON



Annabelle ROIG

GUITARE CLASSIQUE
(FOLK, ÉLECTRIQUE, BASSE
À PARTIR DE 11 ANS)



Laurent DUBRAY

SITE D'ANCINNES

16

CUIVRES

TROMPETTE, CORNET, COR



Laurent RAMEAU-BEUNACHE

CLAVIER

PIANO



David GARCIA

CORDES

GUITARE CLASSIQUE



Jeanne BOËLLE

GUITARE CLASSIQUE, LUTH
(FOLK, ÉLECTRIQUE, BASSE
À PARTIR DE 11 ANS)



Fulvio GARLASCHI

PERCUSSIONS

BATTERIE



Pascal JOUVIN

SITE DE FYÉ

Bois

CLARINETTE



Patrick VINOT

FLÛTE TRAVERSIÈRE



Pauline MARDELLE

SAXOPHONE



Thomas DHUVETTERE

CORDES

GUITARE CLASSIQUE



Joël RIVIÈRE

Les adultes sont les bienvenus en formation musicale, dans les pratiques collectives et les classes instrumentales en fonction des places disponibles.

Généralement, un élève scolarisé en 1ère année de 1er cycle pour la formation musicale peut débiter un instrument.

Cependant, l'entrée dans certaines classes instrumentales peut nécessiter un âge minimum.

Pour toute pratique instrumentale, sont obligatoires la formation musicale (solfège) jusqu'en second cycle et à partir du 2^{ème} cycle la pratique d'ensemble pour les instruments qui le permettent.

Une période d'essai gratuite de 2 séances peut être acceptée au mois de septembre.

Location instruments à vents

Des instruments à vents de l'école musique danse théâtre peuvent être loués aux élèves avec une priorité aux débutants.

Un contrat de location est rempli en 3 exemplaires et signé par les parents (1 pour le secrétariat, 1 pour le professeur et 1 pour l'élève).

L'élève devra s'assurer auprès de sa propre assurance pour la location de l'instrument en cas de vol ou de dégradation. L'entretien est à la charge de l'élève.

La location d'un instrument est autorisée pendant les trois premières années de scolarité. A l'issue de la 3^{ème} année d'inscription, l'élève devra faire l'acquisition d'un instrument.

Avant restitution de l'instrument à l'École Musique Danse Théâtre, l'élève devra faire réviser l'instrument par un professionnel et délivrer une attestation au secrétariat.

La location est personnelle et ne peut être transmise à un tiers.



Pratiques collectives

Hors Coursus

La pratique d'ensemble est essentielle à la formation d'un musicien et constitue une partie importante du répertoire des différents instruments.

La musique de chambre ou d'ensemble fait partie intégrante du cursus des études musicales et elle est fortement conseillée à partir de la 3^{ème} année d'instrument.

Différents ensembles, de genre et de style, sont proposés au sein de l'école

Ensembles vocaux :

- Chorale Adultes Ophélie (Fresnay S/S.) Dir. Julien MICHAUD
- Chorale Adultes 7/2 Chœur (Ancinnes) Dir. Jeanne BOËLLE
- Chorale Adultes Eclats de Voix (Beaumont S/S.) Dir/ Maïa BILD
- Chœur féminin «Les Dames de Choeur» (Fresnay S/S.) Dir. Karine CHESNOT
- Choeur d'hommes (Fresnay S/S.) Dir. Julien MICHAUD

Orchestres à cordes :

- Atelier/orchestre à cordes (Fresnay S/S.) Dir. Annabelle ROIG ou Séverine JOLY
- Ensemble de guitares (Ancinnes et Beaumont) Dir. Jeanne BOËLLE

Orchestres à vents :

- Harmonie Junior (Fresnay S/S.) Dir. Pauline MARDELLE
- Brass Band (Fresnay S/S.) Dir. Laurent RAMEAU-BEUNACHE et Jean-Michel FOUCAULT
- Classe d'Orchestre (Beaumont S/S.) Dir Pascal JOUVIN
- Ensemble bois (Fyé) Dir. Thomas DHUVETTERE

Ateliers Musiques Amplifiées :

- Musiques Amplifiées (Fresnay S/S.) Dir. Fulvio GARLASCHI
Groupe musiques actuelles avec clavier, guitare électrique, basse, batterie et chant.

Ateliers sociétés musicales Hors Cours

L'école musique danse théâtre propose des ateliers pour les musiciens des sociétés musicales amateurs présentes sur le territoire (Des Lyres de Haute Sarthe, Orchestre d'Harmonie des Alpes Mancelles...).

Accompagnement des fanfares et des harmonies des villages (avec mise à disposition de professeurs de l'École Musique Danse Théâtre sur projets)

Différents ateliers sont proposés gratuitement aux musiciens des fanfares et harmonies du territoire de la CCHSAM au sein de l'École Musique Danse Théâtre :

- Atelier Percussions, Tambours Dir. Pascal JOUVIN
- Atelier Petits cuivres (clairons, trompettes de cavalerie, trompes) Dir. Laurent RAMEAU-BEUNACHE
- Atelier Direction d'ensemble Dir. Laurent RAMEAU-BEUNACHE
- Atelier Jazz Dir. Laurent DUBRAY

Les cours de Danse Modern Jazz, encadrés par Christine SOURGENS, sont proposés sur le site de Fresnay sur Sarthe aux :

- Enfants de 4 à 13 ans
- Adolescents
- Adultes

DANSE MODERN JAZZ



Christine SOURGENS

Lundi	Jeudi
17h-18h (5/6 ans)	17h-17h45 (4/5 ans)
18h-19h (10/12 ans)	17h45-18h45 (6/8 ans)
19h-20h15 (11/13 ans)	18h45-19h45 (8/10 ans)
20h15-21h45 (Adultes)	19h45-21h15 (Ados)

Ils sont organisés les lundis et jeudis (Tableau ci-dessus) à la salle de danse, rue Jane Gaulupeau à Fresnay sur Sarthe.



DANSE : Certificat médical OBLIGATOIRE avant le 2^{ème} cours pour toute inscription. PENSEZ A FAIRE VOTRE CERTIFICAT PENDANT LES VACANCES D'ETE !

Salle Jane Gaulupeau



Le professeur, Bernard PITTI, organise les cours et projets d'art dramatique sur le site de Fresnay sur Sarthe.

Ces cours d'initiation renforcée concernent les enfants de 8 à 18 ans avec la composition de groupes d'âges cohérents.

Cette initiation renforcée donnera la possibilité aux élèves de poursuivre l'art dramatique dans un cursus théâtre au sein d'un conservatoire.

Les cours auront lieu le mercredi (3 groupes) à la rentrée de septembre :

- Groupe 1 : 14h30-16h
- Groupe 2 : 16h-17h30
- Groupe 3 : 17h30-19h

ART DRAMATIQUE



Bernard PITTI

Contenu :

Technique corporelle et vocale, improvisation, interprétation de textes classiques et contemporains, lecture à voix haute, écriture dramatique, approche du jeu masqué, du clown et de la danse.

L'admission se fait après un échange avec l'enseignant et une période d'essai de 2 semaines de cours.

La participation au travail de la classe suppose une présence régulière aux cours hebdomadaires. La réalisation de divers projets publics, ainsi que l'organisation de stages éventuels sont inclus dans la scolarité.



SPECTACLE TRANSVERSAL 2018 sur l'histoire de «Banjo Boy»



LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

MUSIQUE

Deux intervenantes en milieu scolaire (Dumistes) travaillent dans les écoles du territoire de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Les projets se font suivant les demandes des professeurs des écoles ou des projets d'école des différents établissements scolaires du territoire.

Des spectacles peuvent être faits en collaboration avec l'École Musique Danse Théâtre (Professeurs - Dumistes - Elèves).

Suite à la fusion des anciennes CDC des Alpes Mancelles, Pays Belmontais et Portes du Maine Normand en janvier 2017, des interventions en milieu scolaire ont été programmées sur tout le nouveau territoire pour l'année 2017-2018. Une réunion d'information avait été organisée le vendredi 9 juin 2017 par le Président de la CCHSAM, le Vice Président en charge de la culture et communication, et le Directeur de l'École Musique Danse Théâtre. Les Directeurs/Directrices de toutes les écoles primaires publiques et privées ont été conviées ainsi que l'inspecteur académique et la conseillère pédagogique.

Chaque année, les écoles primaires du territoire de la CCHSAM reçoivent un courrier pour exprimer leurs souhaits d'interventions musicales dans certaines classes de leur établissement. Afin de satisfaire la majorité des écoles, les Dumistes et le Directeur étudient toutes les propositions et confirment aux écoles demandeuses la possibilité d'intervenir dans certaines de leurs classes pour la prochaine rentrée scolaire.



Nadine AUREGAN
Dumiste

Écoles concernées en 2020-2021 :

- Ecole Privée - Beaumont-sur-Sarthe
- Ecole Publique - Sougé-le-Ganelon/Assé-le-Boisne
- Ecole Publique - Saint-Georges-le-Gaultier
- Ecole Publique - Saint-Ouen-de-Mimbré
- Ecole Privée - Fresnay-sur-Sarthe
- Ecole Publique - Saint-Aubin-de-Locquenay

Écoles concernées en 2020-2021 :



Jeanne BOËLLE
Dumiste

- Ecole Publique - Ségrie/Assé-le-Riboul
- Ecole Publique - Moulins le Carbonnel
- Ecole Publique - Saint-Marceau
- Ecole Publique - Maresché
- Ecole Publique - Ancinnes
- Ecole Publique - Fyé
- Ecole Publique - Oisseau-le-Petit
- Ecole Publique - Vivoin
- Ecole Privée - Vivoin

Spectacles scolaires 2018



LES TARIFS 2021-2022

Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

TARIFS TRIMESTRIELS (3 TRIMESTRES)

Engagement de l'élève sur l'année entière

MUSIQUE

DISCIPLINES	2020-2021				2021-2022			
	CCHSAM ENFANT et adultes avec pratique collective locale	CCHSAM 2ème enfant (-25%)	CCHSAM adulte sans pratique collective locale	Hors CCHSAM (ENFANT ET ADULTE)	CCHSAM ENFANT et adultes avec pratique collective locale	CCHSAM 2ème enfant (-25%)	CCHSAM adulte sans pratique collective locale	Hors CCHSAM (ENFANT ET ADULTE)
EVEIL MUSICAL	25,84 €	19,38 €		26,86 €	29,17 €	21,88 €		30,19 €
FORMATION MUSICALE SEULE	25,84 €	19,38 €	26,86 €	26,86 €	29,17 €	21,88 €	30,19 €	30,19 €
PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE ET VOCALE en groupe	25,84 €	19,38 €	26,86 €	26,86 €	29,17 €	21,88 €	30,19 €	30,19 €
FORMATION INSTRUMENTALE ET VOCALE individuelle	82,62 €	61,97 €	121,72 €	160,48 €	85,95 €	64,46 €	125,05 €	163,81 €
FM +FI (ou FI+PC à partir de la 6ème année)	106,42 €	79,82 €	121,72 €	160,48 €	109,75 €	82,31 €	125,05 €	163,81 €
CHORALE ENFANT ET ADULTES	19,74 €	19,74 €	19,74 €	19,74 €	23,07 €	23,07 €	23,07 €	23,07 €
LOCATION INSTRUMENT	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €	34,33 €	34,33 €	34,33 €	34,33 €

¹ Ainsi que les musiciens participant à des Orchestres d'Harmonie et fanfares du territoire ou aux ensembles de l'école de musiques et aux chorales

² -25% (du montant annuel d'un enfant du territoire de la CCHSAM) à partir du deuxième enfant mineur inscrit par foyer de la CCHSAM pour une même activité, même tarification

³ Adulte de la CDC Haute Sarthe Alpes Mancelles qui ne participe pas à des Orchestres d'Harmonie et fanfares du territoire ou aux ensembles de l'école de musique et aux chorales

⁴ FI = formation instrumentale, FM = formation musicale, PC = pratique collective

TARIFS TRIMESTRIELS

(3 TRIMESTRES)

Engagement de l'élève sur l'année entière

DANSE ET THEATRE

DISCIPLINES	2020-2021			2021-2022		
	CCHSAM ENFANT	CCHSAM 2ème enfant (-25%)	HORS CCHSAM (enfant et adulte)	CCHSAM ENFANT	CCHSAM 2ème enfant (-25%)	HORS CCHSAM (enfant et adulte)
THEATRE Initiation renforcée	25,84 €	19,38 €	25,84 €	29,17 €	21,88 €	29,17 €
DANSE ENFANTS (groupe 4-5 ans)	46,47 €	34,85 €	46,57 €	49,80 €	37,35 €	49,90 €
DANSE ENFANTS (Groupes 5-6, 6-8, 8-10 et 10-12)	50,65 €	38,00 €	50,65 €	53,98 €	40,49 €	53,98 €
DANSE ENFANTS (Groupe 11-13 ans)	59,16 €	44,37 €	59,16 €	62,49 €	46,87 €	62,49 €
DANSE ADOS (Groupe Ados)	67,32 €	50,49 €	67,32 €	70,65 €	52,99 €	70,65 €
DANSE ADULTES (Groupe Adultes)	67,32 €		67,32 €	70,65 €		70,65 €

⁵ - 25% (du montant annuel d'un enfant du territoire de la CCHSAM) à partir du deuxième enfant mineur inscrit par foyer de la CCHSAM pour une même activité, même tarification.



**École Musique Danse Théâtre
Haute Sarthe Alpes Mancelles**

**2 rue Abbé Lelièvre
72130 FRESNAY SUR SARTHE**

02 43 33 93 27

emdt@cchautesarthealpesmancelles.fr

www.cchautesarthealpesmancelles.fr (onglet culture)

**sur facebook : Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes
Mancelles**

Horaires secrétariat :

Mardi : 14h-17h

Mercredi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-17h

Fermé pendant les congés scolaires

**Suite à la pandémie de COVID-19, le secrétariat de l'école musique
danse théâtre est ouvert uniquement sur rendez-vous.**

